



Communiqué de presse

Inédit // ADOPTION INTERNATIONALE : TROIS MINISTRES INTERPELLÉS PAR LA VDA ET EFA POUR L'OUVERTURE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES ADOPTIONS ILLÉGALES DU PASSÉ

Le constat sonne comme une évidence dans le monde de l'adoption : les fantômes des dérives du passé ressurgissent avec des personnes adoptées adultes qui dénoncent la régularité, la légalité, l'éthique avec lesquelles leur adoption a été réalisée il y a près de 40 ans. Face au fracassant silence de l'Etat français malgré 3 plaintes déposées en moins d'un an, c'est aussi le manque de moyens pour accéder aux origines qui est de plus en plus pointé. En 2021, aucune structure n'existe dans l'Hexagone pour répondre à cette demande croissante. C'est pourquoi les associations la Voix des Adoptés et Enfance et Familles d'Adoption, ont décidé de passer à la vitesse supérieure en demandant l'ouverture d'une commission d'enquête auprès de trois Ministres et la mise en place d'un dispositif national d'accompagnement pour les adoptés. Explications.

Il suffit de suivre un tant soit peu l'actualité pour constater que les questions liées aux origines suscitent un intérêt grandissant : utilisation des tests ADN, personnes nées sous X ou issues de don de gamète qui recherchent leurs parents biologiques, reportages ... Une liste non exhaustive qui illustre parfaitement l'ampleur du phénomène dans lequel la recherche des origines des personnes adoptées s'inscrit et s'organise. Pour autant, comme s'il s'agissait d'un impensé, aucun moyen officiel n'existe pour aider ces personnes dans leur démarche. Entre système D, réseaux sociaux, bricolage, soi-disant professionnel indépendant, on ne peut que déplorer que **sur un sujet aussi central, l'Etat français n'ait pas encore légiféré et laisse les personnes se confronter, seules**, à des recherches qui peuvent perturber leur équilibre et celui de leur famille.

En effet, les personnes adoptées qui ont appris, au cours de leur recherche, avoir fait l'objet d'une adoption illégale, montent au créneau et des scandales éclatent depuis 3 ans. Ainsi, **trois procédures concernant des adoptés du Mali¹, de l'Éthiopie² et du Sri Lanka³, sont en cours en France**. Par ailleurs, les pays voisins engagent des actions pour répondre aux adoptés de plus en plus nombreux qui exigent, y compris judiciairement, des réponses. C'est le cas des Pays Bas (suspension des adoptions internationales), de la Suisse (excuses officielles de la Confédération concernant les adoptions illégales dans les années 80) ou encore de la Belgique (demande de reconnaissance des adoptions illégales par le député Michel De Maegd).

C'est pourquoi deux associations françaises majeures dans l'accompagnement des personnes adoptées et de leurs familles se sont unies pour initier une **action commune⁴** : la VDA (la Voix des Adoptés) et EFA (Enfance et Familles d'Adoption). Par une missive envoyée conjointement aux Ministres de l'Europe et

¹ Le Monde, 8 juin 2020 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/08/neuf-francais-d-origine-malienne-portent-plainte-contre-un-organisme-d-adoption_6042151_3212.html

² Causette, 12 mai 2021 : <https://www.causette.fr/societe/en-france/les-enfants-de-reine-de-misericorde-un-scandale-de-ladoption-en-ethiopie-episode-1>

³ Dossier de presse, Juin 2021 : <https://lavoixdesadoptes.com/wp-content/uploads/2021/06/2021.06.10-Dossier-de-presse-SRI-LANKA.pdf>

⁴ Lettre aux 3 Ministres : https://lavoixdesadoptes.com/wp-content/uploads/2021/06/Lettre-VDA-EFA-3-ministres_V4.pdf

des Affaires Étrangères, des Solidarités et de la Santé et de la Justice, elles réclament une **commission d'enquête indépendante sur les adoptions illégales** depuis 1973 jusqu'à 2006, et la mise en place d'un **dispositif national d'accompagnement** pour les personnes adoptées en recherche de leur origine.

Car il y a urgence. En effet, un grand nombre d'adoptés découvrent que l'histoire contenue dans leur dossier et sur laquelle ils se sont construits est fautive. Selon un sondage⁵ récent organisé par la Voix des Adoptés, **29% des répondants affirment avoir été victimes d'adoption illégale ou a minima d'avoir des éléments permettant de sérieusement s'interroger**. De leur côté, les adoptants qui étaient persuadés d'avoir respecté les lois françaises et celles du pays d'origine en vigueur lors de leurs procédures, découvrent qu'ils ont été complices d'intermédiaires malveillants et/ou malhonnêtes et ont participé malgré eux à un trafic d'enfants.

Ces deux associations espèrent une véritable **prise de conscience** des plus hautes sphères de l'État français afin que celui-ci puisse véritablement donner des moyens aux adoptés qui souhaitent initier une quête des origines et apporter des réponses à ceux qui découvrent aujourd'hui que leur adoption était illégale. **La réponse de l'Etat représenterait une avancée majeure au sein de la politique familiale** sujette actuellement à des enjeux forts, tant sur un plan structurel qu'organisationnel⁶.

CONTACTS PRESSE

La Voix des Adoptés

Céline Giraud : 06 10 15 64 70



media@lavoixdesadoptes.com



<https://lavoixdesadoptes.com/>



<https://www.facebook.com/groups/6314614369>



@voixdesadoptes

Enfance et Familles d'Adoption

Nathalie Parent : 06 83 21 93 36



contact.media@adoptionefa.org



<https://www.adoptionefa.org/>



<https://www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption>



@AdoptionEFA

⁵ Présentation de la VDA aux tables rondes du Conseil National de la Protection de l'Enfance (21052021)- Slide 11 : <https://view.genial.ly/60a578576a3dcd0dac06653f>

⁶ Proposition de loi visant à réformer l'adoption (assemblée nationale – 04122020) : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/reforme-de-l-adoption>